

Tribunaux administratifs de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon



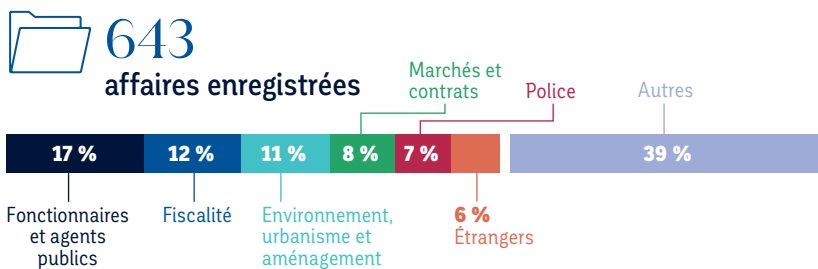
Marc WALLERICH
Président des tribunaux administratifs de la Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Qu'il s'agisse des affaires de santé publique (demandes de dépistage systématique, mise à disposition de masques à la prison de Ducos), de libertés publiques (limitation des déplacements aériens, couvre-feu) ou d'environnement (lutte contre l'échouage des sargasses, arrêté antipesticides), le tribunal administratif a su répondre en 2020, souvent dans des délais très brefs, aux préoccupations quotidiennes des requérants et à la demande de justice qui s'est exprimée en cette année si particulière. Touchée à deux reprises par des périodes de confinement, la communauté juridictionnelle a su s'adapter en faisant évoluer ses pratiques par un recours renforcé au télétravail et un échelonnement des audiences, afin de garantir un accueil sécurisé des justiciables, en mobilisant

les outils numériques proposés tels que Télérecours citoyen et en généralisant la dématérialisation des dossiers dans le souci constant de maintenir un égal accès au juge.

Cette mobilisation a permis à la juridiction de traiter plus de dossiers que d'affaires enregistrées contribuant ainsi à réduire ses délais de jugement. Si les restrictions de vol n'ont pas permis aux magistrats de se déplacer à Saint-Pierre-et-Miquelon, les requérants de l'archipel et les administrations ont pu assister à une visio-audience au cours de laquelle toutes les affaires en état ont été examinées. Attentive à l'évolution de la société, la juridiction a enfin encouragé le recours à la médiation dans des dossiers de fonction publique et d'urbanisme.

2020 en chiffres



Effectifs de la juridiction

14
personnes dont :

5
magistrats

9
agents de greffe



712
affaires jugées

↘ 16 % par rapport à 2019



145
référés jugés, dont 24 « liberté »

↗ 380 % par rapport à 2019



6 mois et 27 jours
de délai prévisible de jugement

↗ 13 % par rapport à 2010



71 %
de requêtes reçues par téléprocédure